



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 mars 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour 2023**

**Planification des programmes**

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 13

### Centre du commerce international

#### Sous-programme 6 du programme 10

#### Commerce et développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 . . . . .	4
Orientations générales . . . . .	4
Programme de travail . . . . .	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	15
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023 . . . . .	21
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle . . . . .	22
III. Récapitulatif des changements relatifs aux postes . . . . .	24

\* [A/77/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

En 2023, le Centre du commerce international appliquera son projet d'édification d'économies inclusives, durables et prospères grâce au commerce. Dans ce qui sera la deuxième année de mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2022-2025, il ancrera fermement ce projet dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les mandats qui lui ont été confiés, et il renouvellera la promesse d'un avenir meilleur et de la prospérité pour toutes et tous.

Le Centre s'efforcera de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en menant des interventions ciblant les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

En ayant pour objectif la prospérité de toutes et tous, le Centre aidera les microentreprises et petites et moyennes entreprises à préserver les emplois et à en créer de nouveaux grâce à l'entrepreneuriat et au développement de la chaîne de valeur.

Au service de la planète, le Centre proposera aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des débouchés sur les marchés des biens et services environnementaux et promouvra une production, une consommation et une action climatique durables.

Doté d'un portefeuille de projets dans plus de 128 pays en développement et en transition, le Centre rendra visible sa contribution à la paix en élargissant ses activités dans les pays en situation de conflit armé et dans ceux où un conflit risque d'éclater ou de reprendre. Il réaffirmera son engagement envers les pays les moins avancés, l'Afrique subsaharienne, les pays en développement sans littoral, les petites économies vulnérables et les petits États insulaires en développement, où il mène la majorité de ses interventions.

Enfin, le Centre continuera de faire une large place aux améliorations internes pour optimiser l'incidence de ses activités sur le terrain et s'emploiera notamment à exploiter les données pour mieux appréhender la situation et en tirer des enseignements. Il restera déterminé à mener à bien les réformes des Nations Unies, à mettre en œuvre des stratégies et plans d'action conjoints et à exploiter au mieux les synergies au sein du système des Nations Unies.

Le Centre remercie les États Membres, ses partenaires et ses bénéficiaires de continuer de lui témoigner leur confiance et de lui apporter leur appui. Il compte continuer de coopérer avec eux pour bâtir des économies inclusives, durables et prospères grâce au commerce.

La Directrice exécutive du Centre du commerce international  
(Signé) Pamela **Coke-Hamilton**

## **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution [2297 \(XXII\)](#)]. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.
- 13.2 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté, notamment dans le cadre de la cible 8.a des objectifs de développement durable, qui consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, et des cibles 17.10 et 17.11, qui consistent à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.
- 13.3 Dans un climat de tensions commerciales et compte tenu des graves répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur le commerce et le développement, l'Assemblée générale a, dans sa résolution [76/190](#), réaffirmé ces objectifs vis-à-vis des bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui représentent 99 % des entreprises du monde et constituent le socle économique de toute société.

### **Programme de travail**

#### **Sous-programme 6**

#### **Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations**

##### **Objectif**

- 13.4 L'objectif auquel le sous-programme (ci-après le Centre) contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2023**

- 13.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Centre fournira des services de conseil, de formation et de sensibilisation aux entreprises, aux institutions d'appui aux entreprises et aux organismes

publics dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. En particulier, le Centre :

- a) renforcera les capacités des entreprises dans les domaines des études de marché, de la création de valeur ajoutée, de l'amélioration de la qualité, du commerce électronique, du marketing, de l'accès au financement et à l'investissement, de la résilience climatique et de l'atténuation des risques environnementaux et réfléchira aux moyens de renforcer la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans l'après-pandémie ;
- b) aidera les microentreprises et petites et moyennes entreprises à mieux connaître les marchés et à y accéder, notamment par des initiatives telles que ecomConnect et #FastTrackTech, qui permettent aux entreprises d'accéder électroniquement aux marchés extérieurs, ainsi que le modèle des Alliances pour l'action, qui met en relation des entreprises, développe des partenariats public-privé dans certaines chaînes de valeur et aide les microentreprises et petites et moyennes entreprises à renforcer les filières commerciales existantes et à en ouvrir de nouvelles ;
- c) facilitera les transactions commerciales et les investissements pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur le développement des chaînes de valeur locales, régionales, Sud-Sud et mondiales au profit des entreprises appartenant à des femmes, des jeunes entrepreneurs, des réfugiés, des déplacés et des communautés d'artisans et d'agriculteurs, notamment par le biais des initiatives SheTrades, Ye! (un réseau de jeunes entrepreneurs) et Responsible Sustainable Ethical Trade ;
- d) renforcera la gouvernance, les résultats, les capacités de mobilisation, la qualité et la portée des services et l'interconnexion des institutions et écosystèmes nationaux, infranationaux et régionaux d'appui aux entreprises, en particulier les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes d'entrepreneurs et de jeunes entrepreneurs, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations techniques et professionnelles, notamment grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés ;
- e) aidera les responsables de l'élaboration des politiques à conduire des dialogues public-privé et des processus de recherche de consensus et de prise de décision qui favorisent la croissance et l'internationalisation des microentreprises et petites et moyennes entreprises, notamment en promouvant les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC ;
- f) poursuivra, renforcera et développera la diffusion d'informations commerciales accessibles partout dans le monde pour combler les lacunes constatées, notamment au moyen d'outils d'analyse tels que la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité.

13.6 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons le maintien et la consolidation des modalités d'intervention hybrides dans le cadre desquelles les interventions sur le terrain, qui sont généralement menées avec des partenaires locaux, sont complétées par des services de conseil ou de formation en ligne. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

13.7 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, une plus grande résilience face aux chocs extérieurs, une compétitivité accrue, des pratiques commerciales durables et une

meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales qui génèrent des transactions commerciales, des emplois durables et des revenus plus élevés, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;

- b) Une plus grande utilité des services fournis aux microentreprises et petites et moyennes entreprises par les institutions d'appui aux entreprises, notamment une amélioration de la gestion et du fonctionnement opérationnel des prestataires de services ;
- c) Des responsables gouvernementaux mieux informés, et des politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils aient été améliorés, inclusifs et favorables à la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises au commerce international ;
- d) Une sensibilisation accrue des responsables de l'élaboration des politiques, des organisations d'appui aux entreprises et des entreprises concernant les débouchés potentiels des microentreprises et petites et moyennes entreprises et les problèmes qu'elles peuvent rencontrer, notamment ceux résultant de la pandémie de COVID-19, les possibilités d'accès aux marchés et les pratiques commerciales durables.

13.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) Les ressources extrabudgétaires restent stables et le Centre dispose de fonds préaffectés pour les interventions ;
- b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'interventions de développement ;
- c) Les conditions du commerce international et des investissements ne se détériorent pas de manière significative par rapport à 2022.

13.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Centre poursuivra et renforcera ses partenariats avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les organisations chargées du commerce et du développement afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Au vu des conclusions des évaluations, le Centre adoptera des stratégies adaptées aux différents types de partenariats au niveau des pays et des entreprises. Il nouera des partenariats qui contribueront au bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine, à la mise en œuvre d'initiatives évolutives, en particulier pour les pays les moins avancés, et à l'application des discussions ministérielles de l'OMC et des conclusions adoptées à ces occasions, notamment sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, les femmes et le commerce, de même que sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le commerce. Il continuera de travailler avec le secteur privé pour soutenir les programmes d'accès aux marchés et d'approvisionnement destinés aux microentreprises et petites et moyennes entreprises et en particulier aux entreprises appartenant à des femmes.

13.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes régionales et équipes de pays des Nations Unies. Il coopérera avec la CNUCED et l'OMC ainsi qu'avec d'autres entités et initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, avec lesquelles il mènera des interventions en lien avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises ainsi que le développement du commerce.

13.11 Le Centre prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'attaquera aux obstacles qui empêchent les femmes, du fait de

leur genre, d'accéder aux marchés, au financement, aux technologies numériques et aux services liés au développement des entreprises, et fera en sorte que les écosystèmes soient plus favorables à l'entrepreneuriat féminin, en collaborant avec des institutions locales ayant le statut de « SheTrades hubs ». Il améliorera son outil « SheTrades Outlook » en y ajoutant un vaste répertoire d'informations propres à chaque pays sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques et pratiques commerciales.

- 13.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Centre sera guidé par la Stratégie des Nations Unies dans ce domaine et prendra en compte la question dans la planification de ses opérations.

### **Activités d'évaluation**

- 13.13 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2023 :
- a) examen, par le Groupe de l'évaluation indépendante du Centre, du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;
  - b) évaluation de l'initiative SheTrades du Centre ;
  - c) examens de la durabilité de deux projets, trois à quatre ans après leur achèvement, en collaboration avec le Cadre intégré renforcé.
- 13.14 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Lors de son examen du plan stratégique 2018-2021, le Groupe de l'évaluation indépendante a recensé les possibilités de développement dans les domaines des partenariats, des pratiques d'évaluation des besoins et du renforcement de la collaboration interne.
- 13.15 Le Centre tiendra compte des enseignements répertoriés lors du développement de solutions et de plans coordonnés et à l'occasion d'échanges avec les partenaires pour proposer des solutions types ou des solutions personnalisées selon les groupes de clients.
- 13.16 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2023 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2022) ;
  - b) évaluation globale ;
  - c) évaluation d'un domaine thématique du Centre ;
  - d) évaluation d'un grand projet.

### **Exécution du programme en 2021**

#### **Relance accélérée du secteur du café en République démocratique populaire lao**

- 13.17 Le café est l'une des principales cultures agricoles de la République démocratique populaire lao : sa valeur d'exportation est élevée et sa production devrait atteindre 1 million de tonnes d'ici à 2025. Pendant la pandémie de COVID-19, le secteur mondial du café, qui est exposé à l'instabilité des prix du marché et aux incertitudes liées aux changements climatiques, à la technologie et à l'évolution des habitudes de consommation, a toutefois connu une baisse de la demande et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.
- 13.18 Le Centre a publié la quatrième édition du Guide du café, qui aborde les nouvelles dynamiques du marché et notamment les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce mondial du café. De plus, il a fourni une assistance technique au secteur du café de la République démocratique populaire lao, en particulier en ce qui concerne les exigences des marchés d'exportation, l'amélioration de la qualité du café et la résilience face aux changements climatiques. Il a également procédé à une rapide

étude concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises, qui lui a permis de recenser les principaux nouveaux enjeux pour le secteur du café du pays. Les conclusions de cette étude ont été prises en compte dans l'élaboration d'un document d'orientation concernant les exportations de café de la République démocratique populaire lao, qui a été publié par le Gouvernement en juillet 2021 pour renforcer les capacités en matière d'exportation du café, stimuler l'économie nationale et améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants dans les communautés rurales.

- 13.19 Le document d'orientation comprend des recommandations concernant les stratégies à adopter pour accroître la résilience du secteur du café, notamment dans les domaines de la diversification de la chaîne d'approvisionnement, de l'accès au financement, de la transition numérique et de l'information commerciale. Il indique aux responsables de l'élaboration des politiques, aux institutions, aux agriculteurs et agricultrices et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises de la République démocratique populaire lao la voie à suivre pour améliorer la compétitivité du secteur du café, établir de nouveaux liens interentreprises à l'international, créer des emplois durables et favoriser la croissance au moyen du commerce et des investissements.
- 13.20 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.1).

Tableau 13.1  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
La République démocratique populaire lao a constaté des lacunes dans les résultats à l'exportation du secteur du café et défini des orientations stratégiques axées sur le marché	Grâce à une rapide étude concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises, la République démocratique populaire lao a pu s'appuyer sur des recherches approfondies pour élaborer un document d'orientation destiné au secteur du café	La République démocratique populaire lao a lancé le document d'orientation concernant les exportations de café

**Conséquences de la pandémie**

- 13.21 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier du fait de l'annulation de manifestations en présentiel. Pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Centre s'est fondé sur son objectif d'ensemble et a procédé à de rapides études concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises, comme indiqué dans le résultat pour 2021 décrit ci-dessus, et produit, dans le cadre de l'initiative SheTrades, des rapports par pays qui ont mis en évidence les conséquences de la pandémie sur les entreprises appartenant à des femmes et la façon dont les entrepreneures avaient fait face à la crise. Le Centre a diffusé les informations commerciales dont il disposait sur les conséquences de la COVID-19, notamment sur l'adoption de mesures commerciales temporaires et sur l'évolution des normes et procédures relatives aux produits que les pays notifient à l'OMC, par l'intermédiaire des outils qu'il met à disposition en tant que biens publics mondiaux, à savoir Market Access Map et ePing. Dans sa publication phare intitulée *SME Competitiveness Outlook 2021: Empowering the Green Recovery*, le Centre a examiné les enseignements tirés de la pandémie et la manière dont ils pouvaient être mis à profit face à l'urgence climatique ; il a notamment déterminé que, dans la mesure où une compétitivité accrue rendait les entreprises plus résilientes, certains de ces enseignements pouvaient s'appliquer aux stratégies de résilience climatique, notamment aux domaines dans lesquels les petites entreprises pouvaient obtenir les meilleurs retours sur investissement dans le cadre de leur transition vers un modèle durable.

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : les échanges et les investissements Sud-Sud créent des possibilités de croissance pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays d’Afrique de l’Est

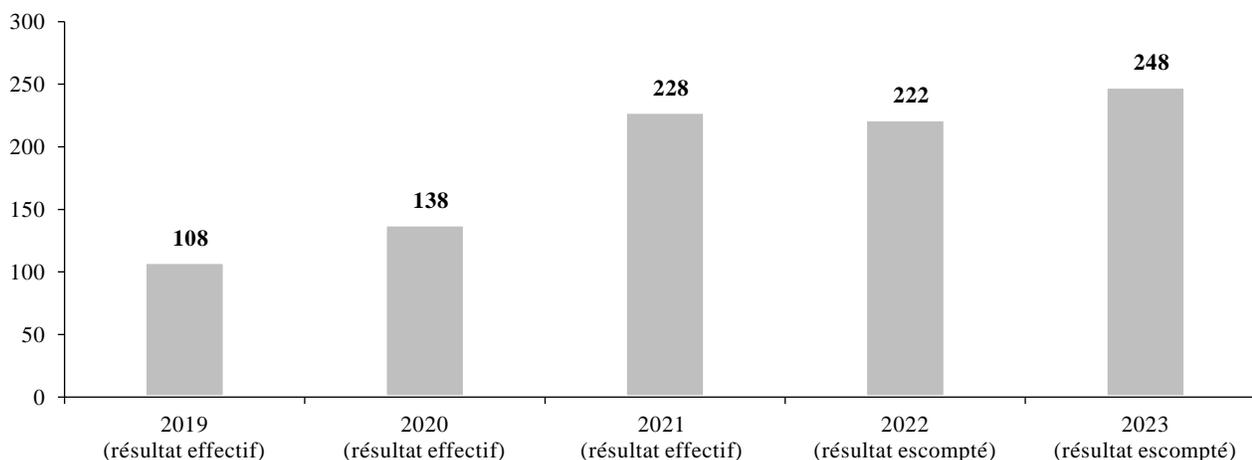
#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 13.22 Le travail effectué par le Centre a contribué à renforcer la prise de décision fondée sur des faits et facilité les relations et négociations entre les microentreprises et petites et moyennes entreprises clientes et des acteurs des secteurs public et privé, ce qui a conduit à la conclusion d’un accord d’investissement à grande échelle et de multiples accords commerciaux plus modestes ; au total, les accords portant sur le commerce et l’investissements Sud-Sud représentaient 228 millions de dollars, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 202 millions de dollars.
- 13.23 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.I).

Figure 13.I

#### Mesure des résultats : investissements facilités par le Centre du commerce international dans le cadre de son programme relatif au commerce et à l’investissement Sud-Sud (résultat cumulé)

(En millions de dollars des États-Unis)



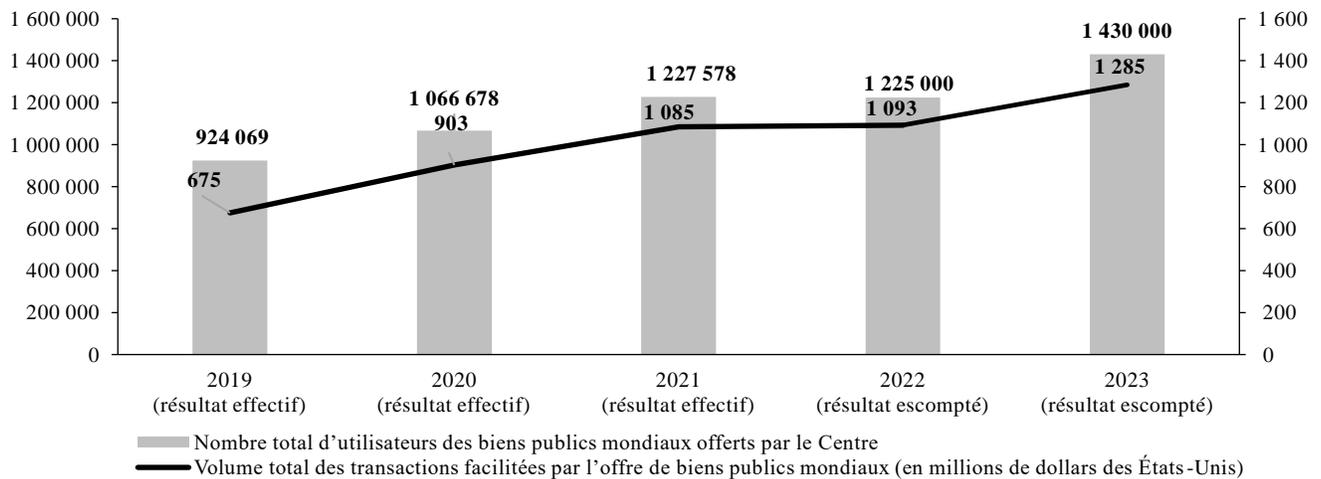
### Résultat 2 : la demande d’informations sur le commerce, qui sont un bien public mondial, est en augmentation, ce qui permet d’éclairer la prise de décisions aux fins de la relance du commerce mondial

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 13.24 Le travail effectué par le Centre a contribué à accroître l’utilisation de ses informations commerciales, notamment celles qui portent sur la COVID-19, qui sont mises à jour régulièrement et ont été étoffées par l’ajout de nouveaux domaines, comme les Accords de partenariat économique, et à améliorer l’accessibilité des données, la compatibilité des logiciels en vue d’une utilisation mobile et la prise de décision, ainsi que l’attestent 1 227 578 utilisateurs et 1 085 millions de dollars de transactions facilitées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 1 125 000 utilisateurs et 993 millions de dollars de transactions facilitées par l’offre de biens publics mondiaux du Centre.
- 13.25 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.II).

Figure 13.II

**Mesure des résultats : nombre total d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre du commerce international et volume total des transactions facilitées par cette offre (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : des partenariats au service d'un commerce renforcé et de microentreprises et petites et moyennes entreprises plus résilientes dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 13.26 Les pays en situation de conflit ou d'après conflit se heurtent à de multiples difficultés dont pâtissent tout particulièrement les microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui doivent faire face à des effets néfastes sur la production et la vente, puis à des pertes d'emplois, comme le montre une étude sur les effets de la COVID-19 en Iraq réalisée par le Centre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale pour les migrations. Le Centre a intensifié ses activités dans ces pays, notamment en Iraq, en Afghanistan et au Soudan du Sud, pour contribuer au relèvement par la relance du commerce. Par exemple, dans le cadre du projet visant à renforcer la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire en Iraq et à améliorer la politique commerciale iraquienne, il s'est attaché à renforcer les compétences en matière de création et de gestion d'entreprises, à fournir des informations commerciales et à multiplier les débouchés afin d'améliorer la compétitivité des secteurs et de soutenir le développement du commerce. Pour renforcer les synergies et compléter d'autres activités de reconstruction et d'aide humanitaire, le Centre s'est rapproché très tôt du Bureau de la Coordinatrice résidente et de l'équipe de pays des Nations Unies, des responsables de l'élaboration des politiques, des microentreprises et petites et moyennes entreprises et d'autres partenaires. De plus, le Centre et le Conseil norvégien pour les réfugiés se sont associés pour fournir des solutions axées sur le marché aux microentreprises et petites et moyennes entreprises basées dans des zones difficiles à atteindre, notamment dans les provinces de Bassora, de Ninive et du Dhi Qar, en s'appuyant sur le vaste réseau et l'expérience du Conseil.

*Enseignements tirés et changements prévus*

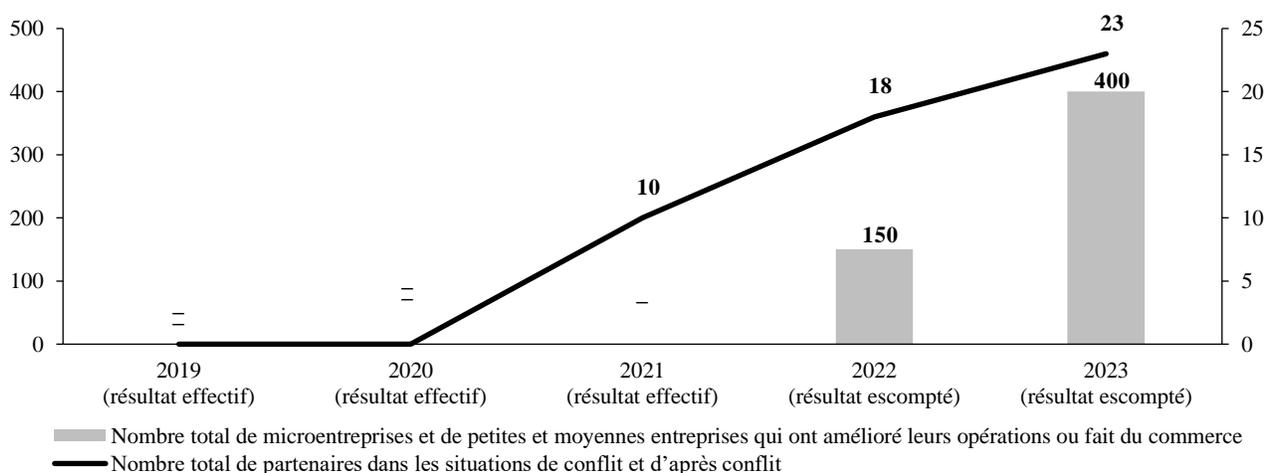
- 13.27 Les enseignements tirés sont les suivants : il est essentiel d'engager très tôt des consultations et de nouer des partenariats pour garantir une participation effective à long terme de tous les partenaires concernés. En Iraq, l'appui du Bureau de la Coordinatrice résidente et de l'équipe de pays des Nations Unies a été particulièrement utile aux fins de la mise en place de structures opérationnelles efficaces, et il en sera de même dans d'autres pays en situation de conflit et d'après conflit ; le Centre a notamment bénéficié des relations que le Bureau et l'équipe de pays entretenaient avec le Gouvernement, de leur connaissance du cadre politique et institutionnel et de l'appui à la sécurité. Compte tenu de ces enseignements, le Centre nouera des partenariats pour transposer à une plus

grande échelle l'appui apporté aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et contribuera au renforcement institutionnel ainsi qu'à la concertation sur les politiques à mener, contribuant ainsi au relèvement, à la stabilité et à la résilience face aux chocs futurs. En relayant l'action du Centre, les partenaires permettront d'aider des centaines de microentreprises et petites et moyennes entreprises à améliorer leurs opérations ou à faire du commerce, ce qui viendra compléter les changements survenus au niveau des politiques, par exemple l'adhésion de l'Iraq à l'OMC. Cette approche intégrée des partenariats au service du développement et du commerce sera étendue à d'autres pays où un conflit risque d'éclater ou de reprendre.

13.28 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.III).

Figure 13.III

**Mesure des résultats : nombre total de microentreprises et de petites et moyennes entreprises qui ont amélioré leurs opérations ou fait du commerce, et nombre total de partenariats au service du commerce dans les situations de conflit et d'après conflit (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.29 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Centre.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

2297 (XXII)	Centre du commerce international	69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
64/220 ; 66/218 ; 74/238 ; 76/220	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
66/288	L'avenir que nous voulons	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/198	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières		
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	76/204	Réduction des risques de catastrophe
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	76/205	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	76/207	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
74/235	Participation des femmes au développement	76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable
75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
75/203 ; 76/190	Commerce international et développement		
75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable	76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
75/225	Vers un nouvel ordre économique international	76/218	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	76/221	Coopération Sud-Sud
75/231	Coopération pour le développement industriel	76/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

*Résolutions du Conseil économique et social*

1819 (LV)	Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations	2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
-----------	---	--------	---

*Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce*

WT/MIN (01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN (13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali
WT/MIN (05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN (15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN (11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN (17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes

## Produits

13.30 On trouvera dans le tableau 13.2 les produits retenus pour le Centre.

Tableau 13.2

### Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Réunions :				
3. Réunions du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances du Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC	–	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>130</b>	<b>140</b>	<b>130</b>	<b>135</b>
8. Projets d'assistance technique liée au commerce	130	140	130	135
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>3 000</b>	<b>5 164</b>	<b>3 500</b>	<b>5 000</b>
9. Activités de formation sur l'information, les politiques et les stratégies commerciales	600	765	700	1 200
10. Activités de formation sur les institutions et écosystèmes d'appui aux entreprises	300	654	350	800
11. Activités de formation sur les chaînes de valeur et la durabilité	2 100	3 745	2 450	3 000
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
12. Publication phare <i>SME Competitiveness Outlook</i>	1	1	1	1
13. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
14. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	25	26	25	25

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils aux responsables de l'élaboration des politiques, aux institutions d'appui au commerce et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur le renforcement de leur capacité productive et l'accès aux marchés ; services de conseil aux responsables de l'élaboration des politiques et aux institutions d'appui aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique de ces entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données et autres outils en ligne dont l'objectif est de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », qui compte parmi ses membres plus de 20 000 entrepreneures, l'Académie du commerce pour les PME, la communauté et la plateforme Ye! (plus de 20 000 jeunes entrepreneurs), et un ensemble d'outils d'information commerciale (Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map, Sustainability Map et ePing).

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, SheTrades Global, le Forum du commerce pour le développement durable et la conférence mondiale du réseau des organismes de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine FORUM du commerce international ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce destinés à plus de 16 000 personnes ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux et capacités de soutien au commerce, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web du Centre et comptes du Centre sur les médias sociaux, qui permettent de communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les entrepreneures et les jeunes.

**Services de bibliothèque** : services à la demande liés à l'information commerciale et destinés aux clients du Centre.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

13.31 On trouvera dans le tableau 13.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023.

Tableau 13.3

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Subventions et contributions <sup>b</sup>	20 100,2	20 174,9	–	–	–	–	–	20 174,9
<b>Total</b>	<b>20 100,2</b>	<b>20 174,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20 174,9</b>

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2022.

<sup>b</sup> Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.

13.32 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget ordinaire du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une dotation.

13.33 La dotation proposée pour 2023 s'élève à 20 174 900 dollars, avant actualisation des coûts, et est inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire complet du Centre s'élève à 37 263 000 francs suisses (avant actualisation des coûts), compte non tenu des recettes accessoires qu'il est prévu de recevoir (200 000 francs suisses). La contribution de l'ONU représente toujours 50 % du budget ordinaire complet du Centre, soit 18 631 500 francs suisses. Après application d'un taux de change de 0,9235 franc suisse pour 1,00 dollar, l'équivalent en dollars des États-Unis est de 20 174 900 dollars. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

13.34 L'Assemblée générale a approuvé le passage à titre expérimental d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel pour l'ONU, tandis que l'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, ce qui a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée générale confirme le passage à un cycle budgétaire annuel. Comme les budgets annuels pour 2020, 2021 et 2022, le projet de budget pour 2023 est présenté selon des modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval<sup>1</sup>.

13.35 On trouvera dans les tableaux 13.4 et 13.5 et dans la figure 13.IV des informations sur les ressources dont le Centre a besoin pour 2023, réparties entre le budget ordinaire complet exprimé en francs suisses et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir, également exprimées en francs suisses. Dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans les tableaux 13.6 et 13.7 et dans l'annexe I ; ces postes seront financés au moyen des dotations

*Note* : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

<sup>1</sup> Le Conseil général de l'OMC a approuvé le budget du Centre pour l'exercice biennal 2022-2023 selon le format retenu par l'OMC en décembre 2021.

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

versées par l'ONU et l'OMC et ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 13.4

**Évolution des ressources financières, par source de financement : budget ordinaire complet et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international**

(En milliers de francs suisses)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail								
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	36 722,3	37 263,0	–	–	–	–	–	37 263,0
<b>Total partiel (1)</b>	<b>36 722,3</b>	<b>37 263,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>37 263,0</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
Programme de travail					
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	97 965,5	96 967,5	–	–	96 967,5
<b>Total partiel (2)</b>	<b>97 965,5</b>	<b>96 967,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>96 967,5</b>
<b>Total</b>	<b>134 687,8</b>	<b>134 230,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>134 230,5</b>

<sup>a</sup> Montant global des dépenses (déduction faite des recettes accessoires) engagées en francs suisses, la part de l'ONU s'élevant à 18 361 200 francs suisses, soit 20 100 200 dollars.

Tableau 13.5

**Évolution des ressources financières et des postes : budget ordinaire complet du Centre du commerce international**

(En milliers de francs suisses/nombre de postes)

Ressources financières, par grande catégorie de dépenses	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	28 905,3	29 079,3	–	–	27,2	27,2	0,1	29 106,5

## Chapitre 13 Centre du commerce international

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Autres objets de dépense	7 817,0	8 183,7	–	–	(27,2)	(27,2)	(0,3)	8 156,5	
<b>Total</b>	<b>36 722,3</b>	<b>37 263,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>37 263,0</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		91	–	–	–	–	–	91	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		69	–	–	–	–	–	69	
<b>Total</b>		<b>160</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>160</b>	

Tableau 13.6

### Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023 : budget ordinaire complet du Centre du commerce international

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Reclassements	–	1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et chef de la Section des technologies de l'information deviendrait un poste de Chef de section (systèmes d'information) (P-5), dans la Division de l'appui aux programmes
Effectif proposé pour 2023	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Tableau 13.7

### Postes proposés pour 2023, par source de financement : budget ordinaire complet et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail						
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	160	–	–	–	–	160
<b>Total partiel (1)</b>	<b>160</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>160</b>

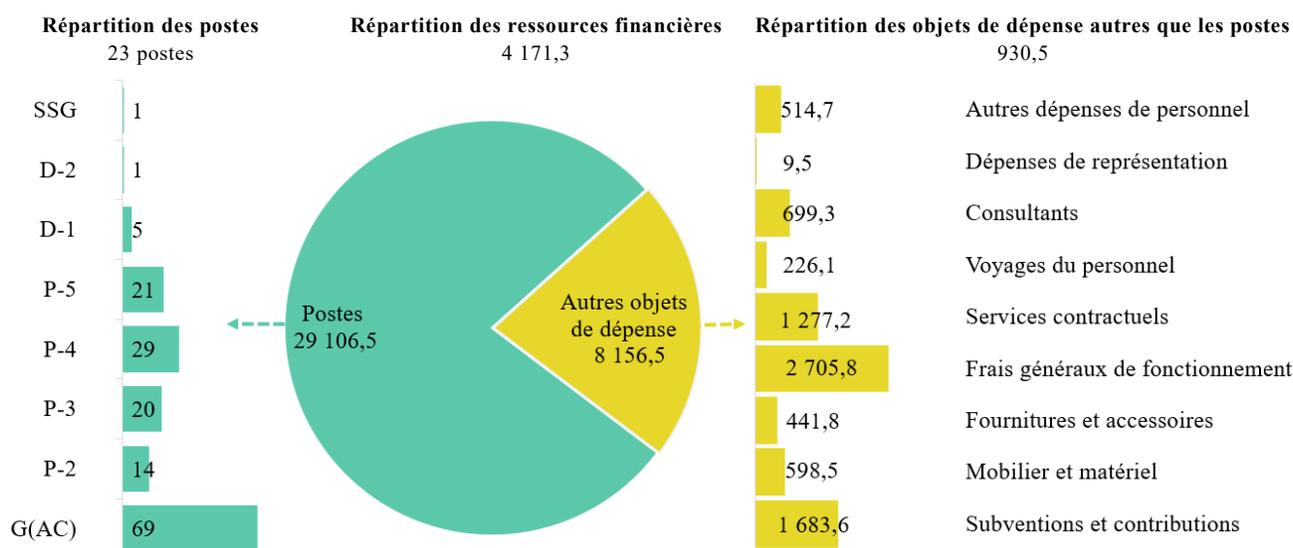
2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
Programme de travail			
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	20	–	20
<b>Total partiel (2)</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>–</b>	<b>180</b>

Figure 13.IV

**Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts) : budget ordinaire complet du Centre du commerce international**

(En nombre de postes/milliers de francs suisses)



**Explications concernant les variations, par facteur : budget ordinaire complet du Centre du commerce international**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Autres changements**

13.36 Comme le montre le tableau 13.5, les changements proposés dans le budget ordinaire complet du Centre correspondent au reclassement prévu, dans la Division de l'appui aux programmes, du poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et chef de la Section des technologies de l'information, qui deviendrait un poste de Chef de section (systèmes d'information) (P-5) (voir annexe III). L'augmentation de 27 200 francs suisses qui en résulterait serait financée au moyen des dotations versées par l'ONU et l'OMC. La diminution de 27 200 francs suisses au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la baisse des ressources demandées au titre des consultants en raison de la diminution prévue de la demande de consultants dans les domaines de l'analyse des systèmes informatiques et de l'automatisation des flux de travail.

## Ressources extrabudgétaires

- 13.37 Comme le montre le tableau 13.4, le Centre devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 96 967 500 francs suisses, soit 105 000 000 dollars au taux de change de 0,9235 franc suisse pour 1,00 dollar, qui permettront de financer 20 postes [1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 11 G(AC)], comme indiqué dans le tableau 13.7, et les objets de dépense autres que les postes, notamment le personnel affecté aux projets.
- 13.38 Les ressources extrabudgétaires serviront essentiellement à exécuter des projets de coopération technique qui complètent et mettent à profit les compétences de base et l'offre globale du Centre financées par les ressources inscrites au budget ordinaire, à la demande des États Membres. Parmi ces projets figurent des activités de coopération et d'assistance techniques menées auprès de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition, pour promouvoir les échanges et le commerce international, notamment par le biais d'initiatives telles que SheTrades, le modèle des Alliances pour l'action et One Trade Africa. Le Centre continue de négocier avec les donateurs le financement de programmes intégrés de grande ampleur. Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 72,2 % des ressources totales du sous-programme.
- 13.39 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, le Centre est chargé de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

## Informations diverses

- 13.40 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Centre incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il a atteint la neutralité sur le plan des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et continue d'étudier de nouveaux moyens de réduire encore davantage ces émissions. Par exemple, à l'issue de négociations qu'il avait engagées, le Centre a obtenu du propriétaire des locaux de son siège à Genève qu'il accepte de rénover le bâtiment dans le respect des dernières normes écologiques suisses.
- 13.41 On trouvera dans le tableau 13.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Parmi les mesures prises par le Centre pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets figure la diffusion d'un bulletin trimestriel informant le personnel du Centre des résultats obtenus en ce qui concerne le respect des délais et des motifs de non-respect, division par division. Le Centre met également l'accent sur les directives relatives aux délais d'achat des billets dans ses activités de formation de sorte que tous les membres du personnel qui soumettent des demandes d'autorisation de voyage soient parfaitement au fait de leur existence. Depuis 2020, les directeurs de division reçoivent, deux fois par an, des informations détaillées sur le respect des délais par les membres du personnel, ceux-ci y étant classés de ceux qui les respectent le moins à ceux qui s'y tiennent rigoureusement. En outre, des mesures ont été prises pour rendre compte plus clairement dans le progiciel de gestion intégré ou par d'autres moyens des manquements tenant à des facteurs indépendants de la volonté du Centre. Le Centre a pris des mesures pour que les confirmations et les informations nécessaires pour les voyages soient disponibles plus tôt et il poursuivra sur cette voie, les progrès ayant été constants.

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

---

Tableau 13.8  
**Respect des délais**  
(En pourcentage)

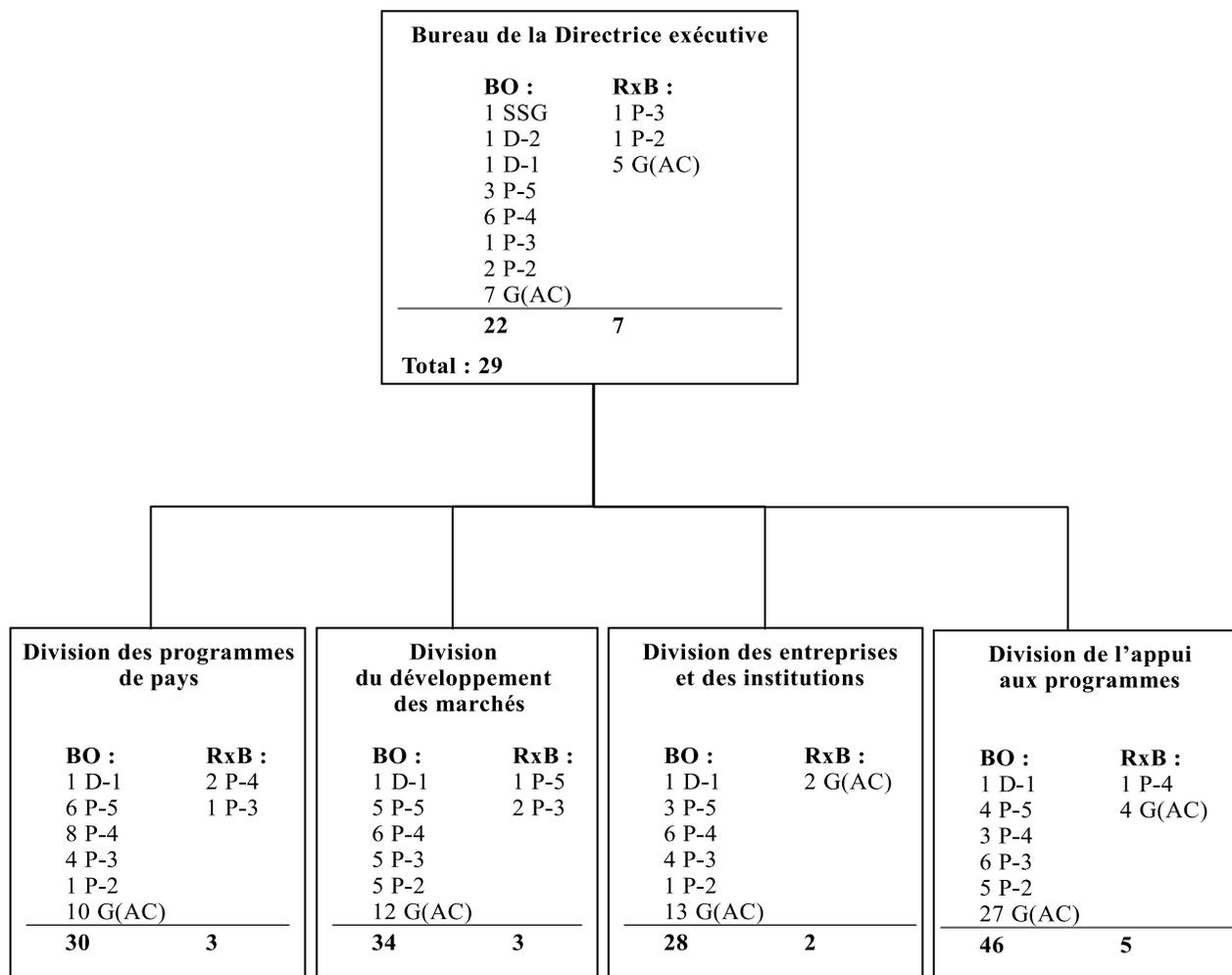
---

	<i>2019</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2020</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2021</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2022</i> <i>(taux prévu)</i>	<i>2023</i> <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	39	39	69	100	100

---

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour 2023



*Note* : Les postes visés à la catégorie BO sont les postes inscrits au budget ordinaire complet du Centre, qui ne font pas partie du tableau d'effectifs proposé pour le budget ordinaire de l'Organisation. Les postes visés à la catégorie RxB sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires, par l'intermédiaire du compte spécial pour l'appui au programme.

*Abréviations* : BO = budget ordinaire complet du Centre du commerce international ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes A/76/5 (Vol. III), chap. II

Le Comité recommande que le Centre présente séparément le taux relatif aux dépenses d'appui aux programmes et le taux relatif à l'appendice D dans les accords avec les donateurs (par. 29).

Le Comité réaffirme sa recommandation selon laquelle le Centre doit prendre des mesures correctives pour améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion (par. 60).

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires A/76/7 et A/76/7/Corr.1

Notant que le poste de directeur(trice) (D-1) du bureau d'Addis-Abeba du Centre est vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Comité consultatif compte que la procédure de recrutement sera achevée dès que possible et que des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et dans le projet de budget-programme pour 2023 (par. IV.86).

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Centre du commerce international d'appliquer intégralement et rapidement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, de faire le point de la situation dans le projet de budget-programme pour 2023 et notamment de rendre compte à cette occasion de l'élaboration de directives sur la sélection des consultants et des vacataires qui permettraient au personnel d'encadrement de mieux faire respecter le principe de responsabilité et de renforcer la transparence (par. IV.95).

Le Centre a présenté séparément le taux relatif aux dépenses d'appui aux programmes et le taux relatif à l'appendice D dans les nouveaux accords avec les donateurs. La recommandation a été appliquée et il sera donc proposé au Comité des commissaires aux comptes, lors de l'audit de 2022, de la classer.

Le Comité de direction a pris des mesures de contrôle strictes. Le Centre a mis en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité bien définis à tous les niveaux, comme indiqué au paragraphe 13.41 du présent rapport, afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.

Le recrutement est en cours et des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

Dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2020, le Comité des commissaires aux comptes a confirmé que le Centre n'avait pas encore appliqué 12 recommandations d'exercices antérieurs (A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 6) et lui a adressé 9 nouvelles recommandations.

Le Centre s'emploie à donner suite à toutes les recommandations, et des informations actualisées sur leur état d'application seront fournies dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2021, qui sera présenté à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2023.

Le Centre a pris les mesures nécessaires pour donner suite à 10 recommandations et proposera au Comité

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

des commissaires aux comptes lors de l'audit de 2022, qui débutera en avril 2022, de les classer.

---

## Annexe III

### Récapitulatif des changements relatifs aux postes

---

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 6 Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	(1) 1	(P-4) P-5	<b>Reclassement</b> d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et chef de la Section des technologies de l'information, qui deviendrait un poste de Chef de section (systèmes d'information) (P-5), dans la Division de l'appui aux programmes	Le reclassement proposé de ce poste traduit la complexité accrue des fonctions qui y sont attachées en raison de l'augmentation de la demande en matière d'analyse et de gestion des données, de transformation numérique et d'innovation et de l'importance croissante de ces questions. Il permettra de renforcer les capacités du Centre du commerce international dans le domaine de l'informatique et des communications et d'appuyer la mise en œuvre du programme de transformation numérique du Centre. De plus, il placera le Centre au même niveau que d'autres entités des Nations Unies de taille similaire pour ce qui est du nombre de postes de direction auxquels s'attachent des fonctions liées à l'informatique et aux communications.

---